

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



février 2016 numéro 409

2 ans



ÉTAT PARTOUT URGENCE NULLE PART

**Si l'état d'urgence
manifeste la tentation
autoritaire de
l'État, c'est peut
être que le
problème
majeur, c'est
justement
l'État...**

Ici et Maintenant

- Goodyear : justice de classe, logique de cassel P 2
- NDDL : défendre et construire la ZAD P 6

Luttes syndicales

- Auxiliaires de vie sociale, aides à domicile P 3
- La Poste : Le montant de la suspension P 4 & au bonheur des blâmes P 5

Dossier

- Non à état d'urgence, non à l'État P 9 à 15

International

- Rojava
- Tunisie
- Palestine
- Maroc P 16 à 19

Culture

- Les saboteurs du climat
- La Commune en bd
- Louise Michel P 17 à 23

Goodyear : justice de classe, logique de casse

La violence d'État s'exerce crescendo contre le mouvement social.

Le 12 janvier dernier, la justice condamne huit anciens salariés de l'usine Goodyear à 9 mois de prison ferme dans le cadre de leur lutte contre la fermeture de leur usine. La CNT déclare son soutien aux condamnés et à leurs camarades de luttes. Elle appelle toutes et tous à mettre en œuvre la solidarité de classe et à participer aux différentes mobilisations de soutien afin d'exiger leur relaxe en appel.

Cette condamnation est un nouveau signe de ce qu'est la justice de classe au service de l'État et des patrons : leur vision du soi-disant « dialogue social », c'est « marche ou crève », et si possible, crève en silence et sans te révolter.

Le patronat peut ainsi jeter à la rue des milliers de salarié.es, les conduisant tout droit vers la précarité, voire le suicide, avec la complicité d'un gouvernement et de sa « justice » qui emprisonne celles et ceux qui se sont légitimement battus au nom de la vraie justice sociale.

Ces dernières années ont vu se multiplier des condamnations de nombreux.euses syndicalistes parmi les plus engagé.es. Le cas de notre camarade Fouad Harjane, condamné à 40 000 euros d'amende pour sa participation à un mouvement anti-CPE, en est un exemple frappant. Des poursuites ont également été engagées à plusieurs reprises contre des personnes venant en aide aux migrant.es, sans parler de la violente répression dont sont victimes les zadistes partout et notamment à Notre-Dame-des-Landes.

Depuis quelques mois, le gouvernement passe à la vitesse supérieure dans cette répression du mouvement social dans son ensemble, tel que l'étreignait l'offensive patronale, médiatique et judiciaire contre les salarié.es d'Air France.

Comme d'habitude, cette répression occulte la vraie violence, la violence sociale que des milliers de salarié.es et de précaires, chômeur.euses, retraité.es, étudiant.es, subissent chaque jour. Les responsables de cette violence-là, l'État et les patrons, ne sont en revanche jamais inquiétés, encore moins condamnés... Le discours est maintenant décomplexé, et le Medef s'engage dans la brèche en rappelant son souhait de casser complètement le contrat de travail, et si possible, le code du travail dans son ensemble, pour enfin avoir liberté totale de broyer les salarié.es et permettre au patronat d'engranger toujours plus de fric, tandis que les « sans-dents » crèveront la dalle dans la rue. Nul doute que le gouvernement saura répondre à ses attentes, ce gouvernement qui prône la liberté d'expression, une larme de crocodile au coin de l'œil et la voix vibrante d'émotion, alors qu'il multiplie en réalité les outils pour la bâillonner.

L'instauration de l'état d'urgence permet des perquisitions, gardes-à-vues, assignations à résidences complètement injustifiables ciblant les militants comme lors de la COP21, et sans le moindre lien avec la lutte contre le fondamentalisme religieux, qui n'aura finalement servi que de



prétexte.

Alors qu'un nouveau projet de Constitution entend bien pérenniser cette situation, il est plus que jamais urgent de réagir de façon collective. Nous pouvons craindre le pire en termes de répression des mouvements sociaux, désormais, mais le pire serait surtout de nous y résigner sans lutter pour notre liberté d'action, d'expression, de réaction ou tout simplement, pour notre dignité.

Face à la répression, l'arme des travailleurs et travailleuses, c'est la lutte des classes!

C'est par la lutte, que nous avons obtenu un certain nombre d'acquis sociaux, que l'État et le patronat ont réussi en partie à casser.

Nous exigeons :
la relaxe pour les Goodyear et l'abandon immédiat et sans condition des poursuites judiciaires contre l'ensemble du mouvement social et l'abrogation de l'état d'urgence. ●

La CNT

Aide ménagère, la vie en pointillé

Auxiliaires de vie sociale, aides à domicile : travail précaire, salaire de misère.



Notre métier consiste à accompagner les personnes fragilisées dans leur quotidien pour favoriser leur maintien à domicile. Début 2015, nous étions environ 600 000 salariées. 98% d'entre nous sont des femmes.

Le quotidien des aides à domicile, c'est du temps partiel pour 80 % d'entre nous, soit quatre salariées sur cinq. Le salaire moyen ? 832 euros nets par mois, soit 145 euros au-dessous du seuil de pauvreté. Ce qui impose le travail "à l'anglaise" : une salariée sur deux doit cumuler plusieurs employeurs pour sortir la tête hors de l'eau.

Les prestations sont assurées dans la précipitation : une demi-heure pour une toilette ou un petit déjeuner. Pourtant, nous sommes censées respecter les habitudes de vie et le rythme de la personne, la mettre en capacité de faire elle-même afin de la valoriser, être dans la relation, favoriser l'autonomie de la personne aidée...

Nos journées de travail s'étalent à une amplitude horaire de 12 heures morcelée par des coupures.

Nous devons mettre son véhicule personnel à la disposition de l'employeur avec une indemnité kilométrique qui ne couvre pas nos frais : 12 centimes du km dans les entreprises privées, 25 cts dans le service public, 35 cts pour les associations.

■ Le temps volé

Des employeurs peu scrupuleux se permettent de faire l'impasse du temps de déplacement entre deux bénéficiaires; de ne pas respecter le repos minimum légal; de ne pas payer les heures complémentaires effectuées par les salariées comme c'est le cas de la société BSO, Bourgogne services à la personne basée au Creusot mais qui a une agence à

Montceau-les-Mines et à Bourbon-Lancy.

L'organisation impose un bénévolat face à des plans d'aide sous-évalués qui ne répondent pas aux besoins de la personne aidée.

Les réunions et les groupes de parole sont absents dans la plupart des structures, alors que nous accompagnons des personnes en fin de vie, atteintes de démences ou des aidants et des familles épuisés. Là encore, les distributeurs d'agréments n'ont aucune exigence et ne prennent pas en considération ce temps de travail dans leur taux horaire.

■ Un travail au rabais

Les contraintes physiques et psychologiques importantes nous exposent régulièrement à des risques d'accidents du travail, d'arrêts maladie. Là encore, les employeurs du secteur privé profitent d'une non obligation dans la Convention et ne cotisent pas à la caisse de prévoyance pour le maintien de salaire. Ce qui nous laissent, nous leurs salariées, sans ressources après des années de boulot. Bourgogne Services à la personne est dans ce cas aussi.

Au manque de moyen attribué par les pouvoirs publics, les employeurs répondent par notre précarisation.

Aides à domicile du privé, du public, du milieu associatif, faisons respecter nos droits. Vivre dans la précarité et la misère en travaillant, ça ne peut plus durer.

Usagers bénéficiaires ou familles des usagers, vous devez savoir que si les employées étaient bien considérées et bien rémunérées avec de

bonnes conditions de travail, le service de l'aide au maintien à domicile serait meilleur, plus efficace pour vous.

Face aux employeurs peu scrupuleux, apportez votre soutien aux salariées ! ●

CNT Saône-et-Loire

19 rue du Pavé, 71290 CUISERY

Tél: 06 01 22 17 94 / admr71@cnt-f.org

Directrice de la publication Marie-Pierre Aiello CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93
Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1 000 Bâbords - 61, rue Consolat - 13001 Marseille
Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Abonnements cs-administration@cnt-f.org Voir le coupon dans votre journal
Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie du Ravin Bleu 7, rue Marie Pia 91480 Quincy-sous-Sénart
<i>Le Combat syndicaliste sort en début de mois.</i> Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !



Le montant de la suspension

À la Poste de Goussainville, elle prend 18 mois de suspension ferme. La solidarité se met en place.

Une collègue âgée de 57 ans a été victime en 2015 d'une procédure disciplinaire effectuée sans respect des règles et surtout sans aucune considération humaine. Notre collègue a 38 ans d'ancienneté, d'abord factrice à Paris, puis guichetière à Goussainville. Jusqu'ici, elle n'avait fait l'objet d'aucune procédure disciplinaire. « B. est une collaboratrice autonome et polyvalente » dit son évaluation professionnelle de mars 2014 : elle est correctement notée, appréciée pour son travail et sa hiérarchie l'estime apte à évoluer vers un poste supérieur de « guichetier référent/responsable de bureau de poste ». L'évaluation lui accorde le niveau B, conforme à la majorité des postiers, avec cette appréciation : reproche non fondé, comme l'a confirmé un arrêt de travail définissant un syndrome dépressif, et confirmé par le médecin assurant une visite de contrôle suite à cet arrêt.

■ Suspension et acharnement

Le 15 janvier 2015, elle est suspendue de ses fonctions. Motif : «acte de violence envers un col-

lègue», suite à une altercation et une bousculade, cinq jours plus tôt, avec une autre employée du bureau. L'article 30 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations des fonctionnaires stipule qu'à l'expiration d'un délai de quatre mois (à compter de la notification de la suspension de fonctions), si aucune décision disciplinaire n'a été prise, l'employeur doit rétablir le fonctionnaire dans sa fonction. Mme S. aurait dû réintégrer sa fonction de guichetière à partir du 16 mai. Son maintien à l'écart lui a créé un préjudice moral témoignant d'un acharnement totalement injustifié, voire d'une grave discrimination. Le pire sur le plan humain est que la direction régionale de La Poste du Val d'Oise 95 n'a pas tenu compte des difficultés de notre collègue ; son mari, en soins palliatifs, est décédé quelques mois plus tard, le 15 juin. Déjà fragilisée, elle subit de plus le stress personnel vécu au travail.

Des témoignages écrits de collègues attestent de sa gentillesse, de sa courtoisie. La hiérarchie l'ignore. Dans des conditions difficiles proches, il y a quelques an-

nées, au courrier, un agent avait agressé physiquement un cadre, mais la direction avait intégré ces difficultés et l'agent avait eu une sanction modérée, deux mois d'exclusion.

Le conseil de discipline n'a eu lieu que le 13 juillet, à peine un mois après le décès de son mari. On lui reproche d'avoir quitté son service sans autorisation le 7 octobre 2014 : reproche non fondé, comme l'a confirmé un arrêt de travail définissant un syndrome dépressif, et confirmé par le médecin assurant une visite de contrôle suite à cet arrêt.

■ Un chantage discret

La sanction : deux ans d'exclusion de fonction, dont six mois avec sursis. La notification de la décision n'arrive que le 24 septembre, en contradiction avec toutes les procédures qui signifient toujours la décision dans les jours qui suivent la tenue du conseil. Pourquoi ce délai ? Un deal étrange lui a été proposé : pas de sanction si elle accepte un TPAS (temps partiel aménagé sénior). Proposition par oral à l'issue du conseil de discipline. Puis une rencontre a eu lieu

le 3 septembre 2015 avec le DRH, en présence de la représentante de la CGC qui, à l'époque, assistait Mme S. Celle-ci connaît de sérieuses difficultés financières aggravées par le décès de son conjoint et elle ne peut prendre ce TPAS, car elle sera obligée de travailler bien au-delà de 60 ans. Ce chantage est inacceptable. Mais il montre qu'il est possible de réintégrer notre collègue, et démontre que le but véritable de la direction est de réduire les effectifs, par tous les moyens. Devant les représentants de la CNT reçus le 13 novembre, le DRH et la directrice adjointe laissent entendre qu'une réintégration est possible en janvier 2016 sur un autre site. Une semaine plus tard, refus catégorique.

Mme S. est en situation de mort sociale, sans aucune ressource, essayant à 57 ans de trouver un travail dans le contexte que l'on connaît. Elle est en grande détresse morale et peut à court terme perdre son logement. Aussi une action auprès du tribunal administratif est déposée le 23 novembre mais elle sera longue, la procédure d'urgence, en référé ayant été refusée.

■ Solidarité morale et financière

On ne lâchera rien. Il s'agit de permettre à Mme B.S. de tenir le coup, de résister, de tenir encore quinze mois. Nous serons à ses côtés : notre conception du syndicalisme, c'est aussi de mettre en avant des valeurs collectives de solidarité et d'entraide, contre l'égoïsme et le chacun pour soi.

Pour le respect du droit, contre l'injustice et les discriminations. Contre l'inhumanité de la direction régionale du réseau du 95. Pour la réintégration de notre collègue. ●

CNT PTT 95

Pour aider Mme S. à ne pas sombrer, envoyez vos dons par chèque (à l'ordre de CNT PTT 95) à l'adresse du syndicat en mentionnant au dos «solidarité B.S.».
CNT Poste du Val d'Oise, Bourse du travail, Espace Mandela, 82 avenue du Général Leclerc 95100 Argenteuil

Au bonheur des blâmes

La danse des coupeurs de têtes à La Poste en Val d'Oise

De puis des mois, La Poste a adopté une stratégie disciplinaire qui vise de manière systématique à dégraisser les effectifs. Ce choix n'est que la conséquence d'une orientation globale, au courrier comme à l'enseigne, de faire le plus de profit possible en réduisant la masse salariale. Et les réorganisations permanentes n'ont que ce but qui foule au pied toute notion de service public et liquide la qualité du service rendu. Le Val d'Oise est entré dans la danse des coupeurs de têtes qui dépassent. Les sentences disciplinaires tombent. Au sois-disant dialogue social, s'est substituée la guillotine sociale. Tant de personnes virées, c'est autant de moins à reclasser lors des réorganisations. Il y a clairement deux camps : ceux d'en-haut qui jettent à la rue sans état d'âme, et ceux d'en-bas, sacrifiés de la rentabilité, qui subissent.

En 2015, au centre d'Ermont PDC (Préparation Distribution du Courrier), notre collègue Simon a fait l'objet d'un licenciement injuste et inique. La contre offensive juridique est en cours. À Saint-Gratien, un collègue s'est pris un blâme. Motif ? De retour de congé maladie,

il constate que sa tournée n'a pas été faite. On lui propose généreusement trois heures pour mettre sa tournée «au pair». Il demande, c'est normal, six heures. Une tournée est pesée pour un nombre d'heures ; normal de la compensation coïncide avec le temps théorique calculé. Pour gonfler le dossier, on lui reproche des retards, une absence inopinée. À Ermont, un autre collègue se prend un blâme. Lors des élections, des cadres et agents en heures sup réalisent sur la plupart des quartiers un tri des plis électoraux, avant le tri général, sauf sur celui de Saint-Leu. Notre collègue constate ça et se dispense du tri général. Et résultat de cette gestion approximative et discriminatoire des flux de trafic : blâme. Et tant qu'à faire on l'accuse de «propos équivoques» envers un cadre ; propos qui par définition ne peuvent être clairement définis...

Après les blâmes, il y a les mises à pied, licenciements, révocations. Reconstruisons des résistances sociales tout en utilisant les armes juridiques à notre disposition. ●

CNT PTT 95



Défendre la zad, construire la zad

**Autodéfense de ND des Landes :
un bouquin d'intervention, une
vidéo des utopies en marche.**

«**D**éfendre la zad », un petit bouquin d'intervention, un appel d'urgence, au cas où. Et un manifeste vidéo, sous forme de petit film voir encadré.

Dans le bocage de ND des Landes, toujours menacé par un projet d'aéroport, un espace d'expérimentation, autogestionnaire, foisonnant, a fleuri. Depuis la résistance victorieuse à la vague d'expulsions de l'automne 2012, la zad est devenue un cri de ralliement, inspirateur de multiples autres foyers d'insoumission. Alors que le gouvernement annonce un retour en force des gendarmes mobiles sur le terrain, ce texte se fait l'écho de cette aventure politique et appelle, passionnément, à défendre la zad.

À l'automne 2015, le gouvernement annonçait, une fois de plus, que démarreraient au plus vite les travaux de l'aéroport. Il martèle depuis sa volonté de vider la zad de celles et ceux qui l'habitent et la cultivent. Avec les efforts conjugués des tractopelles de Vinci et des grenades de la gendarmerie, le pouvoir entend tenter, «dès que possible», venir à bout de tout ce qui pousse et vit dans ce bocage. Face à cette menace renouvelée, ce texte est un appel à défendre la zad partout, et, à travers elle, tout l'espoir contagieux qu'elle contient dans une époque aride. La zad, comme conviction qu'il est possible d'arrêter les projets destructeurs de ceux qui prétendent nous gouverner. La zad, comme espace où

s'inventent ici et maintenant d'autres manières d'habiter le monde, pleines et partageuses. Cet espoir s'ancre dans une histoire commune, riche des élans de dizaines de milliers d'insoumis.es et des liens soudés par le temps. Ce texte évoque quelques fragments décisifs de cette aventure, comme autant de repères éclatants pour l'avenir.

Nous sommes quelques habitant.es de la zad de ND des Landes ou proches compagnons de route qui vivons au diapason de cette rébellion.

Au sein du collectif la Mauvaise troupe, nous travaillons depuis quelques mois à récolter et à colporter les récits croisés de la ZAD de ND des-Landes et de la lutte No-TAV du Val de Suse à travers la publication d'une série d'entretiens et d'un ouvrage à paraître ce printemps 2016. Mus par un sentiment d'urgence, nous avons décidé de prendre la plume pour raconter et répandre partout ce pour quoi il faut défendre la zad. Dans un monde où règne le «je», nous parlons ici au «nous» qui nous dépasse et se risque même à incarner au fil du récit une des paroles collectives d'un mouvement fort de son hétérogénéité. Il n'en est pas la voix unique, mais une tentative d'énonciation de ce qui se construit de commun et d'indéracinable,*

dans l'entremêlement vivant de nos positions et de nos expériences singulières. ●

* constitué lors de la rédaction du volume « Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune XXIe siècle », paru aux éditions de L'Éclat en 2014



**Défendre la zad
La Mauvaise troupe
Ed. de L'Éclat, 48 pages, 3 euros.**

Irréductibles occupants

Meunerie, cultures, pain, autoconstruction, autogestion, solidarités, résistance... La zad, une utopie en marche, une utopie qui marche : documentaire de 25 mn sur le terroir politique de ND des Landes: « Une réponse à la COP21 et à son monde : Construire la zad » :
www.youtube.com/watch?v=CjTfxgHkmXA

Constitution : l'offensive sécuritaire

L'état d'urgence en voie de passage à l'état permanent.

État d'urgence permanent, déchéance de la nationalité : l'extrême droite le revendique, le gouvernement socialiste veut l'écrire dans la Constitution :

La CNT ne s'est jamais trop leurrée sur l'État de droit et sur la Constitution de la Vème république. L'État reste celui des dominants. Mais banaliser l'état d'urgence, c'est pérenniser une situation d'exception. Incrire dans la Constitution « la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français », c'est rompre avec le principe d'égalité, censé être le fondement de cette Constitution : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

■ Les gouvernants qui perpétuent la politique du pire :

Le 16 juillet 1940, l'État français promulguait une loi relative à la procédure de déchéance de la qualité de Français. Les résistants et les juifs en furent les premières victimes.

La déchéance de la nationalité inscrit dans la loi l'idée d'une privation de droits sur des motifs arbitraires. Nous ne serons plus seulement jugé.es pour des délits mais frappé.es d'interdit en raison de notre naissance.

Ces socialistes revendiquaient hier, le droit de vote pour les «étranger.es» aux élections locales. Par ces mesures, ils ne font aujourd'hui que le lit des idées les plus réactionnaires, racistes et xénophobes.

Nos malheurs viendraient de l'Étranger... ? Ce refrain est ancien. Rappelons-nous que la Commune et sa République Universelle bouaient déjà ce vieil adage, étranger.es et parisien.nes votant et luttant ensemble sur les barricades. L'immigration, c'est le groupe Manoukian luttant contre le nazisme, les Républicain.es espagnol.es libérant Paris, les femmes et les hommes

réés, des manifs interdites, des couvre-feux, des convocations dans les commissariats de dizaines de militant.es du mouvement social, des gardes-à-vue «préventives». Les assignations à résidence pendant la cop21 ont déjà prouvé que l'État n'a aucun scrupule à utiliser ces lois pour empêcher toute contestation sociale. L'état d'urgence, c'est la répression tous azimuts, bien

au-delà de la «guerre contre le terrorisme» : une seule mise en examen pour des faits qualifiés par la justice de terroristes.

Après le changement de constitution, des lois encore plus liberticides seront adoptées pour réduire nos libertés de réunion, de manifestation, d'organisation, d'expression. Les conséquences seront comparables voire pire que celles que subit la population espagnole avec la Loi «Mordaza» ou les opérations policières «Pandora».

Ces attaques sont graves, car elles privent finalement l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des libertés publiques !

■ La CNT exige :

- Le retrait de l'état d'urgence ;
 - L'abandon de toutes poursuites judiciaires envers l'ensemble des militant.es ;
 - L'abandon de la proposition d'inscrire dans la Constitution «la déchéance de la nationalité» ;
 - La régularisation de toutes les sans papiers, sans condition ;
- En France comme ailleurs, imposons le rapport de force contre les lois imposées par la bourgeoisie et le patronat ! ●



sans-papiers qui assurent les tâches les plus ingrates de la société...

Nos malheurs viennent de l'État et du patronat, toujours prêts à raviver la figure de l'Étranger pour mieux nous diviser. Notre ennemi, c'est notre maître (la classe bourgeoise et le patronat), le mot d'ordre ne change pas.

■ L'état d'urgence contre les libertés publiques

Les «mesures placées sous le plein contrôle du juge administratif» par l'état d'urgence, accordent donc pleins pouvoirs aux préfets et à la police. Depuis le 13 novembre 2015, ce sont 360 assignations à résidence, 3021 perquisitions (au 13 janvier), des grèves auto-censu-

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

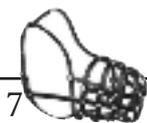
Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

La CNT.



Non à l'état d'urgence... Non à l'État !

L'état d'urgence révèle plus la nature de l'État que la teneur de l'urgence.

«L'État garantit toujours ce qu'il trouve : aux uns leur richesse, aux autres leur pauvreté ; aux uns la liberté fondée sur la propriété, aux autres l'esclavage, conséquence fatale de leur misère ; et il force les misérables à travailler toujours et à se faire tuer au besoin pour augmenter et pour sauvegarder cette richesse des riches, qui est la cause de leur misère et de leur esclavage. Telle est la vraie nature et la vraie mission de l'État». Bakounine, «Dieu et l'Etat», 1882

U n État d'exception ?

Depuis les dramatiques attentats meurtriers du 13 novembre 2015, le pouvoir exécutif a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire français. Le 20 novembre, le parlement a voté sa prorogation pour trois mois et la modification de la loi du 5 avril 1955. Cette loi a élargi les dispositions déjà existantes, donnant pouvoir aux préfets d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixées par arrêté ; d'instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ; d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics. Le ministre de l'Intérieur peut prononcer l'assignation à résidence dans une circonscription territoriale ou une localité déterminée de toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public. Le ministre de l'Intérieur peut ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature. Peuvent être également interdites, à titre général ou particulier, les réunions jugées de nature à provoquer ou à entretenir le désordre. Enfin, les infractions seront punies d'un emprisonne-

ment de huit jours à deux mois et d'une amende de 11 à 3 750 euros ou de l'une de ces deux peines seulement.

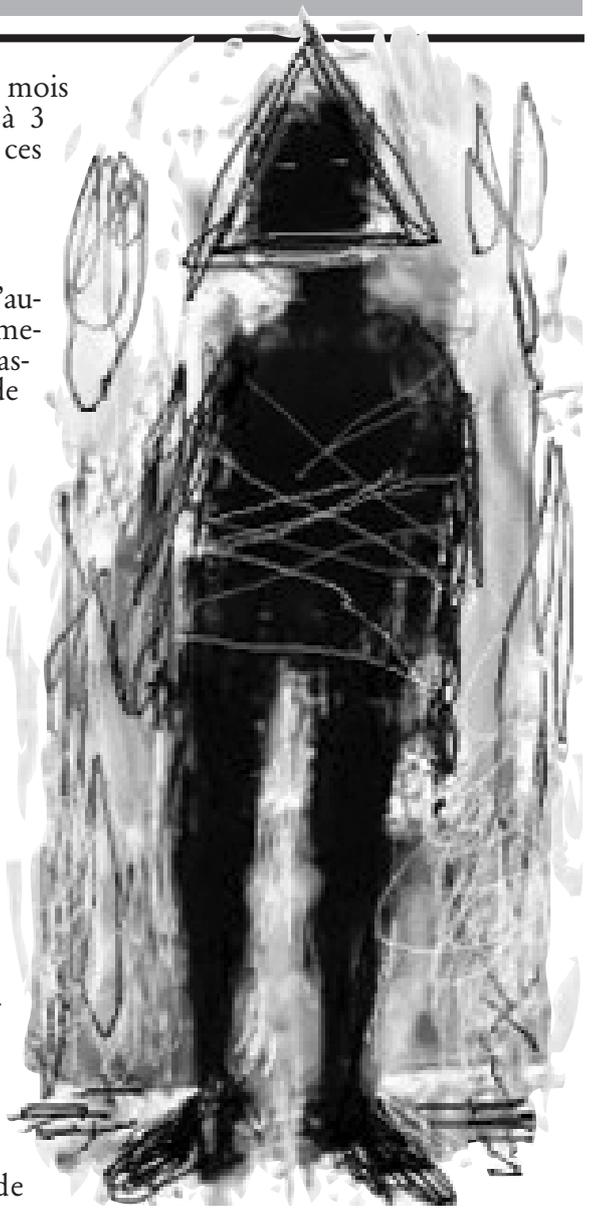
■ Terroriquoi ?

L'exécution d'office, par l'autorité administrative, des mesures prescrites peut être assurée malgré l'existence de ces dispositions pénales.

Sous prétexte de lutter contre la criminalité terroriste, les premiers jours d'application de l'état d'urgence ont mis en place une répression aveugle et incontrôlée, révélant un usage immodéré des nouveaux pouvoirs des préfets et du ministre de l'Intérieur. Bilan provisoire de cette nouvelle «loi d'exception» au 7 janvier : 3021 perquisitions de domiciles, de restos, de mosquées, et de 391 d'assignations à résidence. Parmi les procédures ouvertes, deux cent concernent des infractions à la législation sur les armes et cent quatre vingt les stupéfiants. Seuls quatre enquêtes ont été ouvertes sur des soupçons de terrorisme.

Le gouvernement en a profité en détournant le prétexte de lutte contre le terrorisme, pour interdire

les manifestations, ordonner des perquisitions et assignations à domicile visant les milieux militants



engagés dans la contestation de la COP 21. Dès le 24 novembre, un courrier des autorités françaises avaient averti le Secrétariat général du Conseil de l'Europe que, dans le cadre de l'état d'urgence instauré suite aux attentats terroristes, certaines mesures «sont susceptibles d'impliquer une dérogation» à des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

■ Un système pyramidal

En confiant des pouvoirs exorbitants à l'autorité administrative, le gouvernement a montré le véritable visage de l'État. L'«exception» constituée par l'état d'urgence, révèle la nature de l'État, organisation centralisée et hiérarchique qui fonctionne de haut en bas, capturant la puissance d'agir de la société. D'où la nécessité de la contrainte pour imposer au bas de la pyramide des décisions prises en haut, souvent sans consultation, contre la volonté et contre les intérêts des personnes directement concernées. N'oublions pas que la caractéristique fondamentale de cette institution est le droit exclusif (le monopole) à l'usage légitime de la violence (physique comme symbolique), qui porte inscrite en son sein l'exigence de soumission, et qui, en outre, promeut le caractère volontaire de cette soumission.

■ Fonctions capitales

L'existence même d'un État exerçant le pouvoir physique et légal sur la société dans son ensemble est oppressive et incompatible avec la véritable liberté humaine. Et la possibilité de choisir les dirigeants de l'État et ses législateurs ne peut être dissociée de sa structure hiérarchisée, ni de sa fonction de gestion du capitalisme. La possibilité même de son état d'exception, inscrite dans la constitution, trahit explicitement la propension totalitaire de l'État. L'article 16 de la Constitution (par ailleurs brandi comme menace par De Gaulle lors

des grèves ouvrières de fin mai 1968, sur le thème «soit vous acceptez des législatives anticipées, soit je prends les pleins pouvoirs») :

«Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.»

En outre, pas besoin d'état d'urgence pour multiplier les entraves à l'exercice du droit syndical avec l'augmentation des discriminations à l'encontre de syndicalistes, licenciements abusifs de grévistes, pressions ou censures.

■ Régime de représailles

Un.e salarié.e sur cinq ne dispose pas de représentant.e du personnel, notamment dans les entreprises de moins de 11 salarié.es, majoritaires en France, alors que le gouvernement envisage de remettre en cause les seuils de représentativité. Les

condamnations des employeurs sont malheureusement trop rares tandis que les sanctions et les condamnations pour actions syndicales sont courantes. Le but de ces manœuvres est bien d'insinuer la crainte de représailles et de dissuader les salarié.es de se syndiquer. Le monde du travail et de l'entreprise n'est pas une démocratie, le patron dirige (le capital possède) les salarié.es, subordonné.e à l'employeur. Et l'État, avec son droit, est là pour asseoir cette dictature patronale, entre imposition par la force et compromis avec des syndicats d'accompagnement. Qui remettrait en cause cette loi d'airain serait immédiatement licencié, pour faute ou déloyauté, certainement sans indemnités... La «citoyenneté» (déjà critiquable en soit) et le soi-disant slogan républicain «liberté, égalité, fraternité» s'arrêtent aux portes de l'entreprise.

■ État et propriété privée

Si l'État moderne est garant d'une chose, c'est bien du fondement du capitalisme : la propriété privée des moyens de production et de son bon fonctionnement. Et ce à plusieurs titres. Tout d'abord étant le bras armé de l'accumulation primitive du capital et donc du renforcement de la classe capitaliste (expropriation agricole et destruct-



tions des anciens « biens communaux », interdiction et criminalisation du vagabondage, plafonnement des salaires et colonialisme, y compris par l'esclavagisme). Il met aussi en place les structures nécessaires au développement du capital (monnaie, transports, électricité ou éducation), la concurrence entre capitalistes nécessitant l'État comme « instance de coordination ».

■ Liberté, égalité, propriété

Tel est le sens réel de la si souvent brandie Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui célèbre le droit de propriété, jusqu'à en faire un article spécifique. En refusant de préciser si on parle de propriété d'usage ou lucrative, cette déclaration consacre en réalité la propriété privée des moyens de production et assigne à la loi, donc à l'État d'en être le garant. Ce qui soumet donc la notion de liberté à celle du respect de la propriété privée. Et si on cherche un peu, l'État assume parfaitement, voire revendique, son rôle de soutien de la propriété privée et du capitalisme, comme en témoigne cet extrait du site du ministère de l'Économie français : « Alors que l'État est souvent pointé du doigt par les entrepreneurs (parce qu'ils payent beaucoup d'impôts), il faut néanmoins rappeler le rôle majeur joué par l'État dans le bon fonctionnement de "la vie des affaires". »* Et cela sans compter les traités européens qui sacralisent « la concurrence libre et non faussée » et « l'économie de marché » (eu-

phémisme pour ne pas dire capitalisme) dans les textes, quitte à préciser que cette économie de marché serait



« sociale » pour mieux faire passer la pilule.

■ Un ordre bien maintenu...

Pour illustrer un peu plus ce rôle de l'État garant de l'ordre capitaliste, il suffit de voir son action concernant l'exercice du droit de grève, qui n'a été reconnu qu'en 1946, dans le contexte bien particulier de l'après-guerre (auparavant, il n'était pas reconnu, et tout gréviste était considéré comme fautif et donc « licenciable »). Et encore, ce droit de grève reste limité par la Constitution puisqu'il est « s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ». L'État refait son apparition comme dernier rempart pour défendre les intérêts du capital. Il

est d'ailleurs significatif que ce droit de grève soit interdit au bras armé de l'État, police et armée : on ne transige pas avec les moyens coercitifs. Plus largement, le droit de grève est un enjeu permanent de la lutte des classes, où l'État joue pleinement son rôle premier : assurer le prétendu intérêt général, qu'il faut entendre comme les intérêts du patronat et les siens propres.

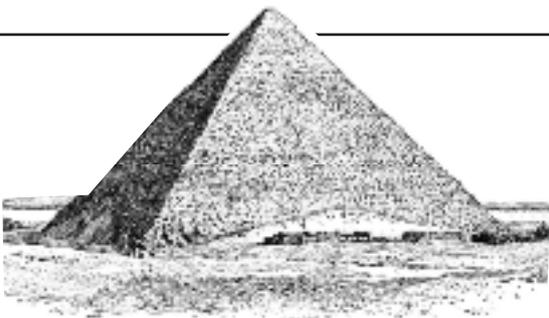
■ Services minimum, réquisitions

Ainsi, l'État n'a de cesse de limiter par la loi le droit de grève, en imposant les conciliations préalables et les préavis dans la Fonction publique, en développant les services minimum (télévision, transports, éducation...), en usant de la réquisition des salariés grévistes (inscrite dans la loi en 2003) comme dans les raffineries lors des grèves de 2010, ou en interdisant des modalités de grève trop gênantes pour le patronat (piquets de grève, grèves tournantes, occupations, etc.). Il en est ainsi jusqu'à la reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise : ce n'est qu'après la grève générale de mai 1968 que ce droit a été reconnu, encore une fois grâce au rapport de force et pas de bonne grâce étatique...

■ Victimes de la violence d'État

N'oublions pas non plus que c'est hors d'état d'urgence légal qu'a été assassiné Rémi Fraisse en octobre 2014, ou, début juin 1968, Gilles Tautin, Pierre Beylot et Henri Blanchet, lors des évacuations des usines occupées par les ouvriers à Renault-Flins et Peugeot-Sochaux**. Ou plus loin encore, lors de la grève des mineurs (plus de 300000 à l'époque), en 1948, Jules Moch (membre de la SFIO, socialiste...) envoie les CRS et l'armée pour mettre fin au mouvement : six morts, plus de 3000 licenciés, plus de 2000 arrestations et des centaines

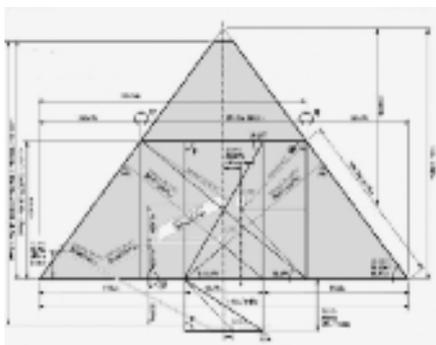




de condamnations à la prison ferme... Une situation d'ailleurs toujours pas réglée puisque, malgré la tardive loi d'amnistie de 1981, à peine une trentaine de familles sont aujourd'hui indemnisées, et encore sans reconstitution de carrière... Comme quoi, lorsqu'il s'agit de briser les grèves, pas forcément besoin d'état d'urgence légal. Et l'on comprend bien que si cette utilisation extrême de la violence d'État n'est pas systématique, elle reste une épée de Damoclès permanente très présente dans la mémoire collective : cette menace tacite persistante exerce une terreur latente et silencieuse, mais bien réelle...

■ L'impunité policière

De même, l'augmentation exponentielle des violations des droits humains en France par des responsables de l'application des lois est pointée régulièrement par Amnesty International, qui est également préoccupée par le faible taux de comparution en justice des responsables présumés. Ces violations incluent des homicides, un usage



excessif de la force, ainsi que des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Des motivations racistes, se traduisant souvent par des injures, apparaissent dans bien des cas. Amnesty International en conclut que les agents de la force

publique bénéficient couramment, en France, d'une impunité de fait. Ajoutons que les victimes de ces violations des droits humains par les forces de l'ordre sont majoritairement des prolos, souvent issus de l'immigration postcoloniale et vivant dans les quartiers des banlieues populaires.

Enfin, avant même l'instauration de l'état d'urgence, la publication le 19 mars 2015 du projet de loi relatif au renseignement démontre bien les tendances totalitaires de l'État. Cette loi prévoit en effet la présence de boîtes noires chez les opérateurs de télécommunications, visant à détecter les comportements suspects à partir des métadonnées, sur la base d'un algorithme propriétaire. La loi prévoit aussi l'utilisation de systèmes d'écoute et de logiciels espions.

■ La main gauche de l'État ?

Certain.es objecteront à cette analyse le caractère «social» de l'État. Avancé le plus souvent par les partis politiques de gouvernement, cet argument n'est en réalité qu'un moyen de légitimer idéologiquement l'État. Car en fait les «acquis sociaux» n'ont jamais été obtenus que sous la pression du mouvement ouvrier et d'un rapport de force concret (depuis les grèves de 1936 et ses célèbres congés payés jusqu'aux accords de Matignon en 1968, en passant par les mesures du CNR en 1945). Pour maintenir le capitalisme, l'État peut et doit parfois user de son rôle «d'arbitre de la lutte des classes». Mais avec un seul but : éviter une situation révolutionnaire en aménageant le système économique et social. Base de fonctionnement de l'État, l'impôt joue le même rôle : loin de lutter contre les inégalités sociales et économiques, encore moins de

chercher à les supprimer, l'impôt ne fait que les corriger a posteriori, comme un pansement pour rendre acceptable l'injustice structurelle du capitalisme.

■ Sécu reprise en main

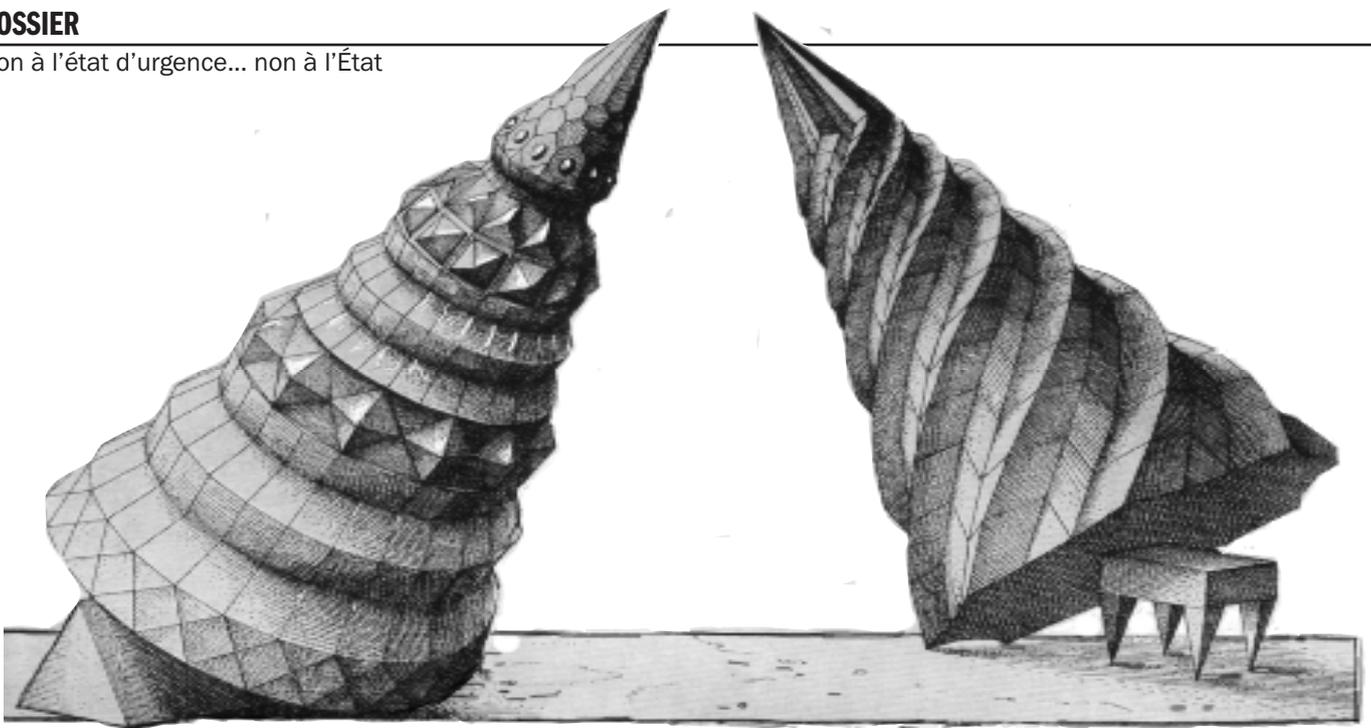
L'exemple de la sécurité sociale est plus que parlant : conçue à l'origine comme une caisse fondée sur la cotisation sociale (donc avant la division entre salaires et profits), gérée majoritairement pas les syndicats via des élections, la Sécu a été petit à petit étatisée afin d'éviter toute perspective de socialisation des richesses produites et y opposer une redistribution par l'État (par ailleurs de plus en plus conditionnée à la soumission au capital, par exemple par les mesures de dégressivité des indemnités chômage ou l'obligation de prendre un emploi pour les conserver).

Cette notion d'État social est largement inscrite dans la période de croissance du capitalisme, ce que l'on a appelé les « Trente glorieuses » en France, ou encore le « compromis fordiste », une situation disparue depuis quelque trente années et le virage dit néolibéral. Avec l'arrivée de la crise structurelle du capitalisme à la fin des années 1970, l'État ne peut plus que remettre en cause progressivement ce compromis social, et on peut entrevoir que nous ne sommes qu'aux débuts de ce glissement...

■ Syndicats bien en main

Enfin, État social signifie également institutionnalisation du mouvement ouvrier et notamment de ses organisations syndicales : à l'organisation hiérarchisée, bureaucratique (et technocratique) de l'État doit correspondre la même structuration des organisations syndicales (notamment sa cohorte d'expert.es,





permanent.es ou salarié.es, et autres « partenaires sociaux », tenants du « dialogue social ». Le soubassement, c'est une stricte assignation au syndicalisme d'un rôle de défense immédiat des intérêts des salarié.es, la réflexion globale étant réservée aux partis politiques de gouvernement. Exemple frappant, en 2010, lors de la grève sur les retraites, les grandes organisations syndicales ont refusé d'appeler à la grève générale, préférant inciter à bien voter en 2012 pour la gauche de gouvernement et Hollande, qui, bien entendu, annulerait la « réforme » de Sarkozy. On a vu le résultat de cette brillante stratégie.

■ Services publics sous contrôle

Même analyse pour les « services publics ». Un terme parlant en soi, puisqu'il assigne à l'État le rôle de pourvoyeur de services, prétendant ainsi de lui consacrer une soi-disant utilité publique. C'est encore un masque idéologique. Tout d'abord la plupart de ces services ont été mis en place par l'État dans le contexte de sa prise en charge de la croissance, de l'accumulation du capital et de la cohérence d'un système par essence concurrentiel et donc empli de contradictions. Par exemple, les transports et leur développement nécessaire pour les flux des marchandises comme de la main d'œuvre ; l'école pour former/formater

les futurs travailleurs/citoyens ; la santé pour assurer la reproduction de la force de travail ; les banques d'État pour asseoir la légitimité de la monnaie et de l'échange marchand, etc. Ensuite ces « services publics » procèdent également par institutionnalisation, intégration par l'État, de la créativité sociale, notamment des associations ouvrières et syndicales. Ainsi de l'école ou de la culture officielle prenant lieu et place des bourses du travail, ou encore de la sécurité sociale remplaçant des caisses de solidarité syndicales pour chômeur.es, retraité.es ou malades.

Clarifions : il ne s'agit pas de prôner la destruction des « services publics » mais d'en rappeler l'origine, qui n'est pas une initiative d'État mais bien de la société civile faisant face à ses besoins. Leur étatisation/intégration n'est que la récupération par l'État, l'instrumentalisation à son profit et celui du capital de la créativité sociale à la base. Si la défense de ces services publics (du moins de ceux utiles, correspondant à un besoin social) est aujourd'hui une lutte nécessaire contre les attaques dont ils font l'objet, elle ne peut se faire que dans une logique de remise aux mains de leurs producteurs et usagers, par leur autogestion, non par une nationalisation étatique.

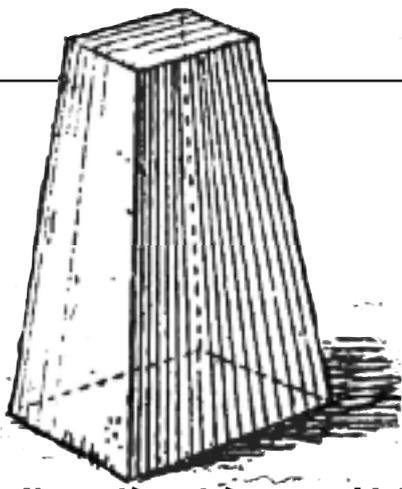
■ À bas l'État... d'urgence !

Comment qualifier un État qui utilise la police, et de manière générale la surveillance policière, grâce no-

tamment aux innombrables fichiers policiers, allant jusqu'à faire usage de moyens violents et arbitraires si nécessaire ? Qu'est-ce qui distingue un État démocratique d'un État policier, l'un et l'autre utilisant (ou laissant planer la menace d'utiliser) des moyens radicaux pour maintenir le contrôle social ? D'ailleurs, le caractère illusoire et mensonger de la « démocratie parlementaire » ne masque pas le pouvoir du mode de production capitaliste sur la société. La collusion de l'État avec le capital est une réalité permanente, qui s'accroît en cas de crise.

Les dernières années du XXe siècle et ce début de XXIe siècle ont pu donner, à tort, le sentiment que l'État perdait fonctions et privilèges et cédait progressivement des tranches de sa souveraineté politique ou territoriale, face aux pouvoirs de la finance internationale. Notamment pour le contrôle des frontières et des flux migratoires soumis aux décisions supranationales.





■ Un système très pyramidal

En réalité, si les États nationaux modifient leurs structures, le pouvoir politique de l'État se consolide au niveau international. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, alors que la crise économique, sociale, écologique et géopolitique est flagrante, les appareils répressifs d'État (police, tribunaux, armée, prison, les différentes administrations, etc.) et les appareils idéologiques d'État (institution scolaire, religion, famille, syndicats réformistes, mass media, etc.) se renforcent. Comme il n'est pas étonnant que la guerre, consubstantielle à l'État et au capitalisme, n'envahisse la planète.

Le but : maintenir les citoyens dans un état d'électeurs passifs, déléguant leur pouvoir à des dirigeants qui ne pourront pas agir contre les intérêts essentiels des classes capitalistes. Et, en parallèle, le renforcement ostentatoire du caractère répressif de l'État susceptible de calmer radicalement les ardeurs des récalcitrants. Au fond, avec l'instauration de l'état d'urgence, l'État ne fait que révéler à tous, au grand jour, sa nature d'entité autocratique dictatoriale et d'allié, voire de promoteur et d'organisateur, du capital. Le renforcement du pouvoir politique étatique est inhérent au monopole capitaliste et à la division de la société en classes, et il ne sert qu'à maintenir et développer cet état de fait.

■ L'autogestion, ici, maintenant !

Certes, la lutte immédiate contre l'état d'urgence et le retour des libertés «fondamentales» n'est pas à négliger, loin de là. Une «démocratie libérale» vaut toujours mieux qu'une dictature, et toutes les populations concernées le diront à juste titre.

À commencer par les migrants que l'État refoule et expulse chaque jour alors qu'ils ne font que fuir des régimes autoritaires soutenus par les États occidentaux, dans des pays dont les richesses sont allègrement pillées par les multinationales du pétrole, de l'uranium, du gaz, du bâtiment, de l'exploitation forestière, des transports maritimes, etc. Parmi les pilleurs, la France prend une belle part (Bolloré, Areva, Bouygues, EDF, etc.). Mais la réalisation d'une humanité où règnerait l'égalité politique, économique et sociale ne pourra se réaliser que dans une société libérée de toutes les institutions politiques et sociale coercitives.

■ Hors l'État, tout de suite

Loin d'être un idéal lointain qui ne pourrait advenir qu'après un grand soir hypothétique, il revient au mouvement syndical de trouver aujourd'hui les voies, théoriques et pratiques, pour construire des lieux et espaces où cette liberté et cette égalité peuvent dès aujourd'hui se construire, se développer, et jeter les bases d'une autre société sans État ni capital. Renouer avec le syndicalisme révolutionnaire et l'anarchosyndicalisme des origines du mouvement ouvrier en quelque sorte, loin de l'institutionnalisation qui s'est imposée (souvent par la force) depuis plus de 100 ans. Renouer avec ces pratiques de bourses du travail, d'éducation populaire, d'interprofessionnalisme, de caisses de grève, de mandat impératif (au passage interdit dans l'article 27 de la Constitution...), d'indépendance réelle -y compris financière- vis-à-vis de l'État, du patronat et des partis politiques. Refuser de déléguer nos vies et notre avenir à des représentants qui nous oublient dès qu'ils sont élus, parce que la structure du pouvoir est ainsi faite et pensée. Refuser le retour à l'État fort, y compris social, pour y opposer le développement de nos propres institutions fondées sur le commun, la socialisation des richesses, l'égalité réelle, la

liberté collective et l'association fédérative, l'autogestion généralisée.

Voilà une voie à explorer, car sinon, à revendiquer un retour de l'État nous ne pourrions obtenir que ce qui s'annonce dans les urnes : l'arrivée au pouvoir de ceux qui prônent le plus possible d'autorité de l'État et qui ne font pas semblant d'avoir des «états d'âme».

Thierry, STE75 et Fred, SIPMCS.

*www.economie.gouv.fr/facileco/lenetre-prise-et-letat

** Dans un petit square, près de l'entrée du site industriel, une stèle leur rend hommage: « A la mémoire de Pierre Beylot et Henri Blanchet, tombés pour le libre exercice du droit de grève. »



Kurdistan syrien



Révolution au Rojava

Témoignage de retour du Kurdistan syrien.

Entretien avec Baerbel, formatrice médicale et sympathisante CNT, partie cet été en mission médicale au Rojava.

« **D**epuis 2011, on parle de la révolution au Rojava. Il s'agit d'un projet de société autogérée – sans distinction de sexe, d'ethnie, de religion – fondée sur des relations égalitaires. Égalitaire signifie logiquement anticapitaliste et antisexiste. Ce qui nous a attiré pour y aller en mai 2015, c'était l'envie de soutenir les femmes et les hommes au Kurdistan ouest et d'apporter notre contribution à la réussite de ce projet. La ville de Kobané occupée par Daesh venait d'être libérée par les combattant.es kurdes. Nous savions qu'à cette époque de nombreux.ses militant.es, communistes, libertaires ou autres, étaient curieux.ses de venir voir et vivre ces expériences révolutionnaires. Chaque semaine, des délégations sont venues sur place. Souvent juste pour observer, prendre des notes et des photos et repartir sans suite. Notre approche, elle, était très pratique.

Nous y sommes allées dans un cadre médical. Un ami médecin qui a été

plusieurs fois de suite sur place avait évoqué la situation dramatique de celles et ceux qui, blessé.es dans les combats aux seins des YPG* et YPJ**, ne recevaient aucun traitement après les opérations d'urgence. Les médecins sur place font un travail gigantesque, mais il n'y a, par exemple, ni kinés, ni soins infirmiers pour empêcher les fréquentes complications.

Donc avec deux amis kinés, et moi qui suis enseignante pour infirmières, nous avons préparé deux semaines de cours intenses. Il s'agissait de donner une base aux ami.es kurdes pour qu'elles et ils puissent effectuer le minimum en thérapie préventive. Tout cela s'inscrit dans la création de structures de rééducation physique des femmes et des hommes blessé.es dans les combats. Nous avons travaillé avec une petite organisation de Berlin (PHNX) qui a organisé le voyage, et sur place nous avons travaillé avec le croissant rouge kurde (Heyva Sor a Kurd).

WE STAND IN SOLIDARITY WITH
FREEDOM FIGHTERS
OF ROJAVA





■ L'hôpital rasé, le dénuement partout

«Nous étions dans la ville de Sere Kaniye du canton de Cizire, donc dans l'ouest du plus grand des trois cantons du Rojava. La situation médicale y était dramatique. Sere Kaniye est située sur la frontière avec la Turquie et la ville a été occupée par le front Al Nusra (un groupe affilié à Al-Qaïda) en 2011/2012. L'occupation s'est faite en une nuit au cours de laquelle 3 000 guerriers d'Al Nusra sont passés par la frontière turque, avec la complicité de l'État turc, pour attaquer et piller la ville. La population civile, qui comptait en 2011 environ 60 000 personnes, a dû fuir. Les forces des YPG et YPJ ont dû se battre durant neuf mois avant de libérer la ville. La destruction des infrastructures est énorme. L'ancien hôpital n'existe plus et il manque de tout – pas uniquement dans le milieu médical. C'est aussi vrai pour la reconstruction de la ville de Kobané. Lorsqu'on veut reconstruire, il faut du matériel de construction, du ciment, des câbles, des tuyaux, etc.

■ Sous deux embargos

«Les habitants du Rojava subissent des embargos du côté turc et du côté iraquien qui visent à étrangler leur modèle de société libre et autogérée. Ne tolérant aucune avancée démocratique dans la région, le gouvernement turc fait massacrer les populations du Kurdistan nord.



Cette fois-ci, ce n'est pas Daesh qui attaque la population kurde, mais la Turquie, un État membre de l'OTAN. Non seulement la Turquie n'est pas condamnée pour ces crimes, mais la France et l'Allemagne continuent à lui vendre des armes. Et dans les pays de l'Europe, les manifestations populaires en soutien au peuple kurde restent très marginales, presque invisibles.

Le projet d'une société solidaire et démocratique basée sur une autogestion par des conseils de base et des assemblées populaires, est un combat très réel à tous les niveaux et il se fait attaquer à tous les niveaux.

■ Des femmes à la pointe du combat

«Les femmes ont un rôle clef dans cette transformation sociale radicale, tout autant au sein des unités combattantes armées des YPG où des YPJ, que dans l'ensemble des institutions civiles de la société.

Après notre séjour au Rojava, on me demande régulièrement si tout ce qu'on entend de là-bas est vrai, ou s'il ne s'agit pas en une grande partie de propagande. Que répondre à une telle question ? Que c'est peut-être lié au fait qu'ici les gens ont du mal à imaginer que les femmes kurdes, suite à des décennies de combat, soient plus avancées sur la voie de l'émancipation que les femmes en Europe.

■ Maternelles antisexistes

«Ce qui ne veut pas dire que c'est le paradis au Rojava et qu'il n'y a pas de contradictions, bien au contraire. Mais les problèmes ne sont plus cachés, ni individualisés, ils sont affrontés d'une manière franche et orientés vers des solutions – et c'est aussi en cela que l'approche est révolutionnaire.

La révolution au Rojava se construit dans le quotidien où par exemple les

comités de femmes ont commencé à créer des écoles maternelles avec une forme nouvelle de pédagogie. L'éducation transmet les valeurs de l'égalité. Cela signifie que les petits et les petites apprennent que garçons et filles sont égaux et égales, qu'un.e kurde vaut autant qu'un.e arabe, autant qu'un assyrien.ne, qu'on ne fait pas de différence liée à une croyance, et que les conflits se règlent sans se taper dessus, mais en discutant.

■ Solidarité, solidarités

«Pour soutenir ce processus révolutionnaire il faut du soutien politique et du soutien très concret. Depuis 2011, il y a aussi une solidarité internationaliste dans les rangs des YPG. Des jeunes combattant.es partent d'Europe en soutien à la révolution au Rojava et s'y battent, avec le risque de laisser leurs vies dans ces combats, comme la féministe allemande Ivana Hoffman (19 ans) et Kevin Jochim (22 ans), lui aussi Allemand, en 2015. Je cite ce que Kevin disait dans une interview : «Je veux apprendre de cette révolution, parce que cette révolution, ce système en Kurdistan ouest, pourrait devenir une alternative pour tous les humains, partout dans le monde.» ●

Propos recueillis le 17 janvier
par un mandaté
du Secrétariat international.

*YPG (Yekinen Parastina Gel), Unités de protection du peuple : des unités armées mixtes au Rojava.

**YPJ (Yekinen Parastina Jin), Unités de protection des femmes : unités armées exclusivement composées de femmes au Rojava.

Tunisie



Diplôme, chômage, grève de la faim

En grève de la faim cinq ans après la fuite de Ben Ali. Rien n'a changé pour les diplômé.es précarisé.es en Tunisie.

Le 15 décembre dernier des militant.es de l'UDC, Union des diplômés chômeurs et anciens membres de l'UGET, Union générale des étudiants de Tunisie annoncent une grève de la faim à partir du 17 décembre. Un geste symbolique contre un chômage toujours en augmentation, cinq ans jour pour jour après le soulèvement populaire qui provoqua la chute de Ben Ali. Cinq ans de mépris, de fausses promesses de la part des différents gouvernements qui ont défilé depuis 2011. L'objectif des pouvoirs qui se succèdent, étouffer le souffle de la lutte des chômeurs, fer de lance du soulèvement populaire. Plus largement, c'est la précarité des Tunisiens qui s'aggrave chaque année, avec une politique répressive et libérale qui ne s'occupe ni des quartiers populaires, ni des milieux ruraux – sauf pour leur envoyer la police quand la population proteste et manifeste.

■ La dérive autoritaire

De plus, sous couvert de crise économique et maintenant de lutte antiterroriste, le gouvernement annonce une nouvelle loi de finances drastique lourde de conséquences pour les classes populaires : augmentation du budget pour l'armée, la police, la douane, et par contre aucune embauche dans la fonction publique pendant les deux ans qui

suivront ! Les rangs des milliers de chômeurs-ses tunisiens seront encore gonflés !

Depuis plus d'un an, plusieurs mobilisations et grèves de la faim ont été menées par des diplômés chômeurs en lutte dans différentes villes (Gabès, Sfax, Sidi Bouzid, Gafsa, Sousse...). Une grève de la faim a été entamée au printemps 2015 par des diplômés chômeurs, anciens membres de l'UGET, fichés par la police pour leur engagement syndical, et interdits d'accéder aux concours de la fonction publique, 187 personnes étaient concernées à ce moment. Leurs dossiers ont été régularisés par tranches, sur plusieurs mois, par une embauche. À l'époque, de nombreux pions des rangs d'Ennahdha (Frères musulmans tunisiens) et d'anciens RCDistes (parti du régime de Ben Ali) se sont fait embaucher dans la fonction publique en falsifiant des dossiers d'anciens blessés de la révolution. En guise de « réparation », le gouvernement avait accordé des embauches pour d'anciens blessés. Ironie du sort, ce sont encore des contre révolutionnaires qui bénéficient de ces promesses et des luttes pour les concrétiser !

■ Mouvement isolé des chômeurs-ses

L'année 2015 a été très dure pour les chômeurs-ses en lutte, qui ont

maintenu sans relâche les revendications formulées initialement dans les régions intérieures lors du soulèvement populaire de 2010. Des revendications centrées sur la justice sociale, la dignité, la liberté syndicale, qui sont malheureusement toujours actuelles et pour lesquelles les militant.es continuent de faire face à une violente répression dans certaines villes. Sans compter des tentatives permanentes de corruption en contrepartie de l'arrêt des mobilisations, ou la barrière de nouveaux frais comme le paiement à l'inscription du CAPES. La course vers des enjeux électoraux ou partisans a détourné la mobilisation initiale, contribuant à l'isolement des luttes locales comme celles des chômeurs. En cinq ans, de nombreuses promesses ont été faites, mais aucune véritable solution n'a été trouvée pour résoudre le problème du chômage. Bien au contraire, le recul des droits et la répression des mouvements sociaux côtoient l'opportunisme contre révolutionnaire, la démobilisation de la majorité de la population, pendant que la situation économique et sociale en Tunisie reste catastrophique.

■ 31 jours de grève de la faim

Dans ce contexte, la nouvelle grève de la faim a été lancée, à la date anniversaire du 17 décembre.

510 personnes demandent encore la suppression des listes noires de Ben Ali, et la levée de leur interdiction d'accès à la fonction publique. Des revendications globales, contre la pauvreté, sont aussi portées. Pendant 31 jours, parmi ce groupe, 28 militants de différentes régions de Tunisie ont effectué une grève de la faim dans le local syndical de l'UGET à Tunis, en atteignant des états de santé très critiques. De nombreuses hospitalisations ont eu lieu.

■ Le mépris du pouvoir

Le gouvernement les a ignoré pendant de longues semaines. Vers le 25ème jour, il a même envoyé des personnels du ministère de la santé pour vérifier via prises de sang si les grévistes étaient bel et bien en grève de la faim ! Belle humiliation encore. Puis il a annulé plusieurs rendez-vous prévus avec les représentants du comité formé pour les défendre dans les négociations. Un comité composé de syndicalistes (UGET, UDC et UGTT), de représentants de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme, d'avocats de gauche, et députés. Leur grève était dure car isolée, peu médiatisée. Malgré les communiqués et la solidarité de la part des bases combattives de l'UGTT, syndicats régionaux notamment, la bureaucratie nationale de l'UGTT est restée encore une fois silencieuse !

Le jeudi 7 janvier, UDC et UGET ont appelé à une mobilisation nationale en solidarité, une marche du local des grévistes jusqu'à la Kasbah, siège du gouvernement. Là même où en 2011, lors du soulèvement populaire, des centaines de chômeurs-venues des régions intérieures menaient une occupation, symbole d'une organisation par la base avec des revendications sociales. Aussi des rassemblements de soutien se sont tenus dans différents gouvernorats des régions intérieures, mais la mobilisation a manqué d'ampleur. Une situation très inquiétante pour des camarades désespérés qui n'ont plus rien à

perdre et comptaient continuer la grève de la faim sans lâcher...



manifestation à Paris

■ Solidarité au-delà des mers et des frontières

Le secrétariat international de la CNT s'est mobilisé en solidarité aux grévistes depuis fin décembre, un appel à fax et mails adressés aux autorités a été largement diffusé, et un rassemblement s'est tenu le 9 janvier devant l'ambassade de Tunisie à Paris. Un message reçu le matin par les grévistes a été lu. Nous n'étions pas très nombreuses devant l'ambassade, c'était symbolique, des camarades marocains de Voie Démocratique et du Cri Rouge étaient présents ainsi que les camarades tunisiens de la Voie Révolutionnaire. Au même moment à Tunis, un rassemblement des grévistes et de leurs soutiens s'est tenu avenue Bourguiba devant le théâtre populaire, un peu plus de 200 personnes. Face au mépris du gouvernement, les 28 grévistes ont annoncé leur arrêt des prises de médicaments, menaçant d'une future grève sauvage sans eau. L'information sur la tenue d'un rassemblement au même moment à Paris a été largement applaudie. L'écho de la solidarité est passé !

Le 14 janvier, la presse française a mentionné la grève, en même temps que l'anniversaire de la fuite de l'ex-dictateur. Des articles aux titres confus célébrant la « révolution de jasmin » - nom du coup d'État de Ben Ali en 1987, oubliant

lamentablement de mentionner les rassemblements et manifestations

du jour à Tunis, Sidi Bou Zid, Tozeur, Sousse, Gafsa.

■ Ridha, rayé de la liste

Le 15 janvier, un drame emporte un militant de l'UDC, Ridha Yahyaoui, à Kasserine, région pauvre du Centre Ouest. Il était sur une liste de gens devant être embauchés prochainement dans l'éducation nationale. Militant de terrain, il a participé à la mobilisation en solidarité aux grévistes de la faim et pour les 500 dossiers en attente d'embauches arrachées suite à un mouvement mené depuis 2014. Il vient d'apprendre qu'un député de Nidaa Tounès (parti libéral au pouvoir composé de certains anciens RCDistes) vient de le supprimer arbitrairement de la liste, pour le remplacer par des noms de militants de Nidaa Tounès... Les contre-révolutionnaires encore là pour casser les petites victoires, et placer leurs pions ! Ridha, hors de lui, décide de protester. Pour attirer l'attention et faire pression, il monte à un pilône électrique. Accidentellement : il se fait électrocuter... Il tombe. Le lendemain, il succombe à ses blessures à l'hôpital. Dès l'accident, des manifestations de chômeurs et de jeunes originaires des quartiers populaires de Kasserine (Cité Zouhour, Cité Nour...) ont eu lieu tous les jours, avec des affrontements avec la police. Des marches en son hommage ont aussi eu lieu ailleurs,



Le 19 janvier des jeunes tentent d'investir le gouvernorat de Kasserine

comme à Tunis.

■ Victoire amère

Face à la tournure des événements, le gouvernement se réveille. Après une rencontre avec le comité des grévistes, un accord est signé. Les dossiers des grévistes seront étudiés en priorité, puis ceux du reste des 500 dossiers, au cas par cas, dans un délai d'un mois.

Les grévistes arrêtent la grève de la faim. La victoire est amère avec la mort de Ridha. Ils ne sont pas dupes, se méfient des coups bas du gouvernement qui voudrait bien étouffer leur mobilisation qui se maintient.

Ce 19 janvier où nous écrivons, un diplômé chômeur a tenté de se suicider en se jetant d'un bâtiment à Kasserine. Il est hospitalisé. De grandes protestations de chômeurs-ses et jeunes des cités de la ville, se dirigent vers le gouvernorat que les manifestant.es ont tenté d'investir. L'armée a été rapidement appelée pour intervenir. En même temps des protestations ont lieu à Meknassy, à l'initiative de chômeurs-ses.

Dans les semaines à venir, il semble que le ras le bol de la jeunesse et le mouvement des chômeurs-ses, pourrait prendre de l'ampleur. La logique du gouvernement de casser la contestation est toujours la même, quelques embauches au cas par cas, au compte goutte, et des postes distribués à quelques militants pour les faire taire. Ces manœuvres du pouvoir ne serviront qu'à masquer la situation des centaines de milliers de chômeurs-ses tunisien.nes dont les effectifs augmentent.

Un mouvement large de chômeurs-ses, habitant.es, syndicalistes, qu'il sera difficile d'étouffer. Le peuple ne peut compter que sur lui-même. Seule la convergence des luttes par la base et auto-organisée paiera !

Contre la précarité en Tunisie et partout ailleurs, pour la justice sociale et la dignité ! La solidarité internationale est notre arme ! ●

*Le Groupe Afrique du SI
de la CNT-F*

Palestine

Une clinique dédiée aux femmes

À Ramallah, un centre de diagnostic des cancers de la femme

Le groupe de travail Palestine soutient depuis plusieurs années des projets du Health Work Committee, ONG palestinienne qui permet l'accès à la santé, surtout des femmes qui vivent dans les conditions les plus difficiles (villages isolés, proximité du mur, camps de réfugié.es, pauvreté extrême...) et comble ainsi l'inexistence d'un système de santé performant en Palestine.

Lors d'un voyage en Palestine en novembre 2014, nous avons visité à Ramallah le centre Dunya, créé en 2011, le premier en Palestine à assurer un service de diagnostic précoce pour les cancers gynécologiques et le cancer du sein. Il est même le seul en Palestine à pratiquer des examens de biopsie guidée par échographie, biopsie avec localisation à l'aiguille, recherche des marqueurs biologiques du cancer du sein, colposcopie (endoscopie du vagin) et biopsie du col de l'utérus en plus des frottis, mammographies plus classiques.

Dunya cherche à sensibiliser la communauté palestinienne en général et les femmes en particulier aux cancers gynécologiques et au cancer du sein ainsi qu'à l'importance d'un dépistage précoce. Le centre organise conférences et ateliers de formation dans différents lieux et auprès de différentes organisations de femmes dans toute la



Maroc Les précaires de l'éduc dans la rue

Mobilisation des enseignant.es-stagiaires marocain.es contre les horizons bouchés et les bourses vidées.

Palestine.

Le centre Dunya estime que l'accès à la santé est un droit pour toutes, en particulier les plus pauvres. D'où la nécessaire solidarité financière, pour couvrir les frais des examens de diagnostic médical des patientes en grande difficulté financière. Depuis la création du centre Dunya, mille femmes ont ainsi été prises en charge sans coût pour les patientes, grâce à l'aide de particulier.es, d'organisations locales et internationales. ●

Groupe Palestine du SI de la CNT.f

Soutiens financiers à envoyer «Entre ici et Là-bas», 21 ter rue Voltaire 75011 Paris. (chèque à l'ordre d'Entre ici et là-bas)

Les 10 000 enseignant.es stagiaires marocain.es se mobilisent depuis le début de l'année scolaire contre deux décrets du ministère de l'éducation nationale. Le premier décret met fin à l'intégration automatique des enseignant.es stagiaires dans la fonction publique (en vigueur depuis des décennies), et instaure un concours de sortie à la fin de l'année de stage. Cette année, sur les 10 000 enseignant.es stagiaires sélectionné.es sur dossier et après concours écrit et oral, seul.es 7 000 seront intégré.es dans l'enseignement public après le concours de sortie. Pour les 3000 autres, chômage ou précarité dans l'enseignement privé.

Le deuxième décret a réduit de moitié la bourse mensuelle des stagiaires : de 2 454 dirhams (environ 220 euros) à 1 200 (111 euros).

Depuis le début de l'année scolaire, les enseignant.es stagiaires ont organisé le boycott des cours et des stages dans tous les centres de formation, des sit-in, des marches, des conférences dans plusieurs villes du Maroc. La

marche du 17 décembre a rassemblé plus de 10 000 personnes à Rabat, enseignant.es stagiaires en blouse blanche, parents, enfants, syndicalistes, etc. Si cette marche ne s'est pas terminée sous les coups des flics, la répression n'a pas épargné d'autres sit-in blessant plusieurs manifestant.es, dont certains sérieusement, à Marrakech, Inzegane, Casablanca le 7 janvier. Un militant de Beni Mellal a été arrêté, poursuivi pour tentative d'immolation sur le doyen de la fac de lettres et sciences humaines de Meknès.

Organisé.es en coordination nationale, les enseignant.es stagiaires, sont soutenu.es par les syndicats d'enseignant.es, notamment la Fédération nationale de l'enseignement, dont les membres ont porté le 5 janvier un brassard rouge en solidarité. Le 12 janvier, une « manifestation populaire de solidarité avec les enseignants stagiaires sauvagement réprimés par les autorités » a réuni 500 personnes à Rabat. D'autres villes marocaines se sont mobilisées depuis la répression du 7 janvier. Un appel à la grève a été lancé le 14 janvier dans plusieurs régions et dans certaines par plusieurs fédérations syndicales de l'éducation. Malgré cette mobilisation et le soutien syndical et populaire, le Palais, véritable détenteur du pouvoir, fait la sourde oreille, comme à son habitude, .

À ce front contestataire s'ajoutent fin 2015, les manifestations à Tanger contre l'augmentation du prix de l'eau mais aussi la tentative d'unification des mouvements de chômeurs dans un Front National Unifié contre le Chômage qui a organisé une marche à Rabat le 20 décembre, et la discussion de plusieurs syndicats sur un prochain appel à la grève générale. ●

*Groupe Afrique du SI
de la CNT.f*





La Commune, histoire de femmes

La Commune, nom féminin, écrit aussi son histoire au féminin, et en bande, ici en bande dessinée.

Communardes, «Les Eléphants rouges», Wilfrid Lupano, Lucy Mazel

L'Aristocrate fantôme,

Wilfrid Lupano, Antony Jean, 56 pages, édition Vents d'Ouest.

Coincée entre épopée et tragédie, prise par le temps, étran­glée trop vite, La Commune a légué une mémoire souvent centrée sur le récit militaire, l'impérative résistance contre Thiers et les Versaillais. Les ouvrages sur La Commune laissent les revendications sociales et politiques régulièrement submergées par les faits d'armes, les combats de barricades, dont les protagonistes sont essentiellement masculins, même si le rôle des femmes est régulièrement mentionné. L'horreur de la répression aura au moins pointé que pour les bourgeois, les femmes n'étaient pas restées à leur place et méritaient l'horreur, l'insulte, le châ­time­ment du sang et de la mort.

Sous la houlette du même scénariste, Wilfrid Lupano, cette série de trois albums de bande dessinée remet les femmes au haut du pavé. Le dessin est confié à chaque fois à un.e dessinateur-trice différent.e. Les trois albums s'attachent à un épisode romancé de l'engagement militant et militaire du peuple féminin de Paris, à ses espoirs et ses coups de gueule, son énergie et sa fougue. Le premier album, « Les Eléphants rouges », dessiné par Lucy Mazel, démarre en octobre 1870, temps de défaite militaire tricolore, et couvre les prémisses de La Commune, quand la ville est assiégée par les Prussiens et que l'air de La Commune attend encore sa chanson. La langue bien pendue, un brin Zazie sans le métro,



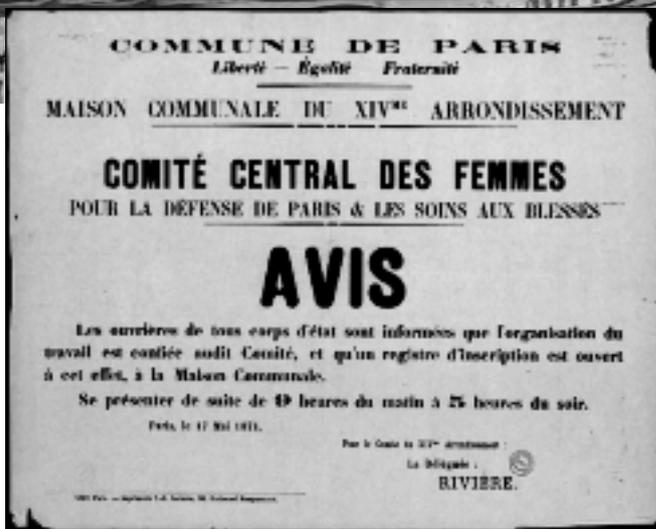
un tantinet passionaria adolescente maniant la pince monseigneur, Victorine est une gamine délurée et féministe instinctive. Pas envie d'un mari, et pas question de laisser les hommes faire leur loi. Une scène de débat au sein d'un club squattant un couvent permet de rappeler au passage le conservatisme misogyne de Proudhon : « Si instruite que soit la femme, tu verras bientôt qu'elle en sait guère, et que son babil est plus insupportable que le bavardage de l'ignorance... Elle est incapable de soutenir la tension cérébrale de l'homme ». Toujours sympa à entendre... Victorine et sa mère foutent les hommes dehors, tenant de fait une réunion non mixte avant que la dénomination n'ait été inventée. On y croise Louise Michel et André Léo.

Le deuxième album, « L'Aristocrate fantôme », dessiné par Anthony Jean, se centre sur Elizabeth Dimitrieff, envoyée spéciale de Karl Marx en mission d'information à Paris en mars 1871, représentante du Conseil général de l'Association Internationale des Travailleurs. Elle ne se contente pas d'observer. Elle devient (avec Nathalie Le Mel, figure importante qu'on voit peu dans ce récit) une

des animatrices les plus actives de l'Union des Femmes où elle s'occupe surtout de questions politiques et de l'organisation des ateliers coopératifs. On y recroise la misogynie de certains c o m m u n a r d s (« Louise Michel est trop laide pour se rallier les hommes, Liza (Dimitrieff) trop belle pour se rallier les femmes») qui ne verraient l'action collective que comme un simulacre de la séduction hétérosexuelle.

Esthétiquement, on peut regretter





le dessin un peu lisse et les couleurs léchées du second album, mais ces deux premiers tomes de la série gardent leur pertinence, le parti pris de regard sur «le premier mouvement féministe de l'histoire» selon le scénariste. Déjà et ça ne sera pas la dernière fois, un mouvement révolutionnaire va reléguer les revendica-

tions des femmes au magasin des accessoires, au nom des priorités, du pragmatisme, de l'efficacité. Ces évocations en BD rappellent la permanence d'un combat dans le combat. Quand La Commune s'est construite avec les femmes, mais en les maintenant au second plan. ●



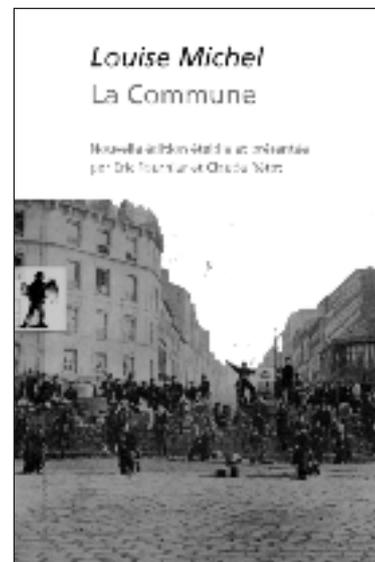
Michel, prénom Louise

La Commune Louise Michel, nouvelle édition établie et présentée par Eric Fournier et Claude Rétat, 476 p, La Découverte/Poche.

«**P**eut-être que les femmes aiment les révoltes. Nous ne valons pas mieux que les hommes, mais le pouvoir ne nous a pas encore corrompues [...] Combien de choses tentèrent les femmes en 71! toutes, et partout». Des choses? Ambulances, comités de vigilance, société de secours pour les victimes, clubs, ateliers dans les mairies... Citant de vers de ses propres poésies, comme si elle voulait agraffer des élans impressionnistes à un récit individuel et collectif, alternant le «je» et le «on», Louise Michel témoigne, en 1898, de ce moment fondateur où l'on fait le coup de feu et où on lit «La Charogne» de Baudelaire dans un café aux avant postes. Où Louise Michel, évoque lors de la semaine sanglante «des femmes sous leurs vieux châles cachant des pincées de graines, furtivement les semèrent sur les fosses des cimetières. Elles y poussaient largement, quelques-unes fleurirent comme des gouttes de sang, alors les femmes furent surveillées, et grossièrement insultées :

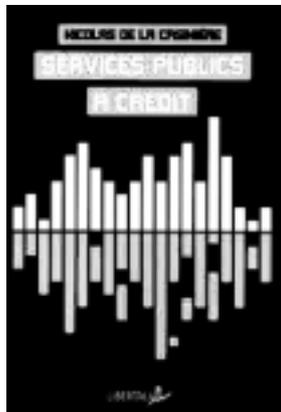
en dépit de tout, les fosses étaient toujours fleuries». Ce qui fait écho aux déporté.es en Kanaky mettant en terre leurs morts au pied des montagnes, «ayant à la boutonnière une fleur rouge de cotonnier sauvage». Vingt-sept ans après l'avènement et l'écrasement de la révolution parisienne, Louise Michel garde la rage du lendemain, la passion de la liberté et la détermination poignante des vaincu.es. Malgré sa réticence à parler d'elle, Louise Michel est bien présente dans ces pages, même si elle escamote son passage idéologique à l'anarchisme. «À la grande question romantique sur la Révolution qui occupe tant Victor Hugo et Jules Michelet (comment l'histoire se précipite-t-elle tout à coup?) Louise Michel répond donc par une formule de retournement de la violence, jointe à une sorte de matérialisme du spectre : le sang ne sèche pas, se concrète en fantôme qui crie vengeance», écrit Claude Rétat en préface. ●

Nicolas, Intercos Nantes



Paie paie paie !

Services publics à crédit. À qui profitent les partenariats public privé ?
120p, Ed Libertalia, 8 euros.



Services publics en voie de privatisation : c'est ce qu'effectuent les P.P.P., les partenariats public privé. Exemples à l'appui, on découvre dans ce bouquin comment des grandes entreprises (Vinci notamment) tondent la laine sur le dos des moutons du public. En effet, en signant des contrats juteux, une collectivité publique fait appel au privé pour construire puis gérer des équipements publics. Cette collectivité paye avant, pendant et après les travaux de construction. Et bien plus, trois à cinq fois plus, que si la collectivité ou l'État avait investi directement. Le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est un P.P.P. Au Royaume-Uni, les P.P.P. font florès, contribuant au démantèlement des services publics entamé sous Thatcher. Une entreprise gère par exemple des hôpitaux avec des résultats désastreux, un taux anormal de mortalité et de nombreuses défaillances techniques comme des coupures d'électricité : sympa en pleine opération ! Par contre, la galerie marchande est rutilante. Stades,

salles de concert, hôpitaux, autoroutes, universités, aéroports, même des prisons, passent sous le régime des P.P.P. Tous les équipements publics sont concernés. En France et à Bruxelles s'effectue un intense lobbying et les élus de droite comme de gauche sont de plus en plus sensibles aux sirènes des P.P.P.. Bref et pour finir : c'est un chouette petit bouquin, pas cher et facile à lire, qui nous apprend une des manières dont le capitalisme nous mange tout cru. Basta ! ●

Gilles Durand, interco Nantes



Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54 mél : cnt@cnt-f.org



★ **Alsace**
Union régionale CNT

c/o Lucha y Fiesta
BP 30017
67027 STRASBOURG
CEDEX 1
09 52 91 12 14
alsace@cnt-f.org

★ **Aquitaine**
Syndicats Gironde
36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux
05 56 31 12 73 -
ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux
PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérignac
Culture Aquitaine, 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

★ **Auvergne**
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

★ **Bourgogne**
Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire
BP 3, 71290 Cuisery
interco71@cnt-f.org / 06 01 22 17 94

Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers-Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

★ **Bretagne et Pays de la Loire**
Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX
06 34 98 30 72 - bretagne@cnt-f.org

★ **Centre**
259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans
interco.45@cnt-f.org

★ **Champagne-Ardennes**
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

★ **Franche-Comté**
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org
Syndicat intercorporatif CNT Jura
BP 98, 39140 Bletterans CC

★ **Île-de-France**
Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020 Paris
01 43 72 95 34 -
br.rp@cnt-f.org

★ **Languedoc-Roussillon**
Union régionale CNT
BP 90256, 6 rue d'Arnal 34000 Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

★ **Limousin**
Union locale Limousin
6, rue de Gorre, 87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

★ **Lorraine**
Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons, 57000 Metz
ud57@cnt-f.org

★ **Midi-Pyrénées**
Union régionale CNT
18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse
Tél. : 09 52 58 35 90

★ **Nord-pas-de-Calais**
Union régionale CNT
32, rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10 - ur59-62@cnt-f.org

★ **Normandie**
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles

Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre CEDEX
Syndicat CNT Eure
interco27@cnt-f.org

★ **PACA**
CNT-STICS 13
c/o 1000 bâbords 60, rue Consolat 13001 Marseille

★ **Pays de la Loire**
voir Bretagne

★ **Picardie**
Voir avec le BC

★ **Poitou-Charentes**
Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
05 49 88 34 08

★ **Rhône-Alpes**
Union régionale CNT
Salle 15 bis, Bourse du travail, 42028 Saint-Étienne CEDEX 1
04 77 25 78 04



Rencontre et débat

«Les ouvriers ne seront plus des oranges-outangs»
paroles ouvrières de canuts des éditions cnt/RP

le jeudi 10 mars 2016 à 19h au local de la CNT
44 rue BURDEAU 69001 LYON ;
(métro Croix-Paquet) tél:0953384160

en présence de l'auteure **Raphaëlle PERRET**

RENCONTRE DÉBAT AUTOUR D'UN LIVRE

**Les ouvriers ne seront plus
des oranges-outangs**
Paroles ouvrières de canuts



de Raphaëlle PERRET
éditions cnt/RP

EN PRÉSENCE DE L'AUTEURE

Jeudi 10 mars 2016
à 19h

Local de la CNT
44 rue Burdeau - 69001 LYON
(métro Croix-Paquet) - Tél : 09 53 38 41 60




Sauvons Mumia Abu-Jamal

**Condamné à mort depuis 1982,
il souffre de l'hépatite C.**

L'urgence, obtenir le traitement médical contre l'hépatite C dont souffre Mumia Abu Jamal, après plus de dix mille jours dans l'enfer du couloir de la mort.

On l'a accusé du meurtre d'un policier de Philadelphie. En décembre 2001, sa condamnation à la peine capitale est, sur la base d'irrégularités, annulée par un tribunal fédéral. Mais le tribunal refuse de reconsidérer le fond de l'affaire ou d'autoriser un appel. Ce journaliste, écrivain et militant noir américain a déjà passé 34 ans en prison dont trente dans l'enfer du couloir de la mort. Il a toujours clamé son innocence sans jamais pouvoir la défendre face à un système judiciaire raciste et inéquitable. Il a bientôt

62 ans. Son état de santé est préoccupant. La mobilisation internationale doit se poursuivre pour qu'il puisse au plus vite obtenir un traitement afin d'éradiquer l'hépatite C dont il est atteint et les graves effets secondaires dont il souffre, ce que lui ont refusé l'administration pénitentiaire et la justice de Pennsylvanie en 2015.

Fin décembre dernier, devant la justice fédérale saisie par son équipe de défense, les audiences ont révélé les pratiques de l'administration pénitentiaire, falsifiant des documents médicaux pour minorer la gravité de la maladie, fausser le diagnostic et limiter l'accès aux soins et traitements. ●

Plus d'infos : www.mumi-abujamal.com

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

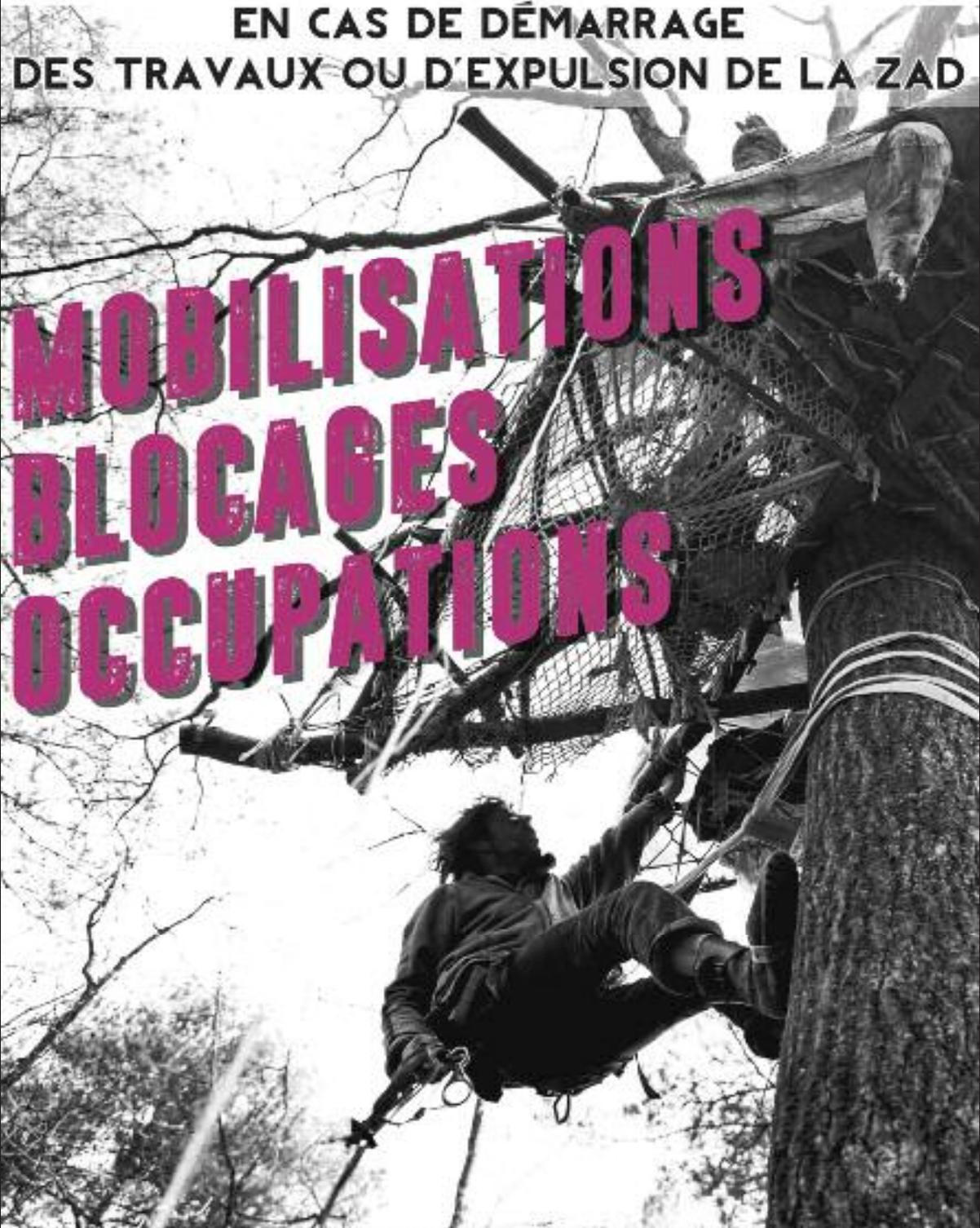
C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

NOTRE DAME DES LANDES

EN CAS DE DÉMARRAGE
DES TRAVAUX OU D'EXPULSION DE LA ZAD

MOBILISATIONS
BLOCAGES
OCCUPATIONS



PLUS D'INFOS DANS VOTRE COMITÉ LOCAL OU SUR ZAD.NADIR.ORG

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* c/o CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris.

ABONNEMENT
GRATUIT



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.